



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

REGLEMENTS SPORTIFS

CHALLENGE U13 2025-2026

ARTICLE 1 – TITRE

Le District de la Gironde organise annuellement, sur son territoire, une épreuve à effectif réduit intitulée Challenge U13, réservée exclusivement aux équipes des clubs régulièrement affiliés à la FFF.

ARTICLE 2 – COMMISSION D'ORGANISATION

La Commission des Compétitions Jeunes – Garçons est chargée, en collaboration avec la Direction Administrative du District de la Gironde, de l'organisation, de l'administration et de la gestion de cette compétition.

ARTICLE 3 – REGLEMENTS

Le Challenge U13 est organisé en conformité avec les Règlements Généraux de la FFF, les Règlements Sportifs du District et les lois du jeu qui régissent le Football à 8, les cas non prévus par le présent règlement étant du ressort de la Commission.

ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS

Conformément à l'article 2 des Règlements Sportifs du District de Gironde, les engagements doivent parvenir au District avant la date limite fixée par la Commission d'organisation.

Il sera possible d'engager de nouvelles équipes après la phase de brassage. Toutefois ces équipes ne pourront participer qu'au Challenge Départemental 6 (D6).

Le Comité de Direction du District pourra accorder après le 31 août, à titre exceptionnel, l'autorisation à deux ou plusieurs clubs de créer une entente pour la catégorie U13 avant la deuxième phase du Challenge. La demande devra en être faite avant la fin du brassage. Cette possibilité ne pourra être accordée pour les équipes de la division la plus haute.

ARTICLE 5 – JOUEURS ET JOUEUSES

Pour participer au Challenge U13, tous les joueurs devront être titulaires d'une licence FFF pour la saison en cours au sein de leur club, conformément aux Règlements Généraux de la FFF.

Peuvent participer à ce Challenge :

- Les joueuses de catégorie d'âge U14F,
 - Les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U13 et U13F
 - Les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U12 et U12F
 - Les joueurs et joueuses de catégorie d'âge U11 et U11F dans la limite de 3 (Article 168 des Règlements Généraux de la FFF). Ces derniers doivent remplir les conditions prévues à l'article 73.1 des Règlements Généraux de la FFF pour participer aux rencontres. En cas de non-respect de cette obligation, le club fautif aura match perdu par pénalité dans les conditions de l'article 171 des Règlements Généraux de la FFF.
-
- Une équipe se compose de 8 joueurs dont un gardien de but.
 - Une équipe peut inscrire au maximum 12 joueurs dont 4 remplaçants sur la feuille de match.
 - Une équipe présentant moins de 7 joueurs est déclarée forfait.
 - Les remplacements peuvent se faire à tout moment de la partie, à condition d'attendre un arrêt du jeu et l'autorisation de l'arbitre. Les joueurs remplacés peuvent continuer à participer à la rencontre en qualité de remplaçant, et à ce titre, revenir sur le terrain.
 - Le nombre de joueurs titulaires d'une licence Mutation pouvant être inscrits sur la feuille de match est limité à quatre dont au maximum un ayant changé de club hors période normale.

ARTICLE 6 – SYSTEME DE L'EPREUVE

Le Challenge U13 se joue en 2 phases, une phase de brassage suivie d'une phase de Challenge Départemental. Chaque phase se joue par match aller uniquement.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

REGLEMENTS SPORTIFS

CHALLENGE U13 2025-2026

6.1- CLASSEMENT

Conformément à l'article 8 des Règlements Sportifs du District

6.2 - STRUCTURE DE L'EPREUVE :

La phase de brassage est organisée par niveaux.

Niveau Ligue : accessible uniquement aux équipes 1, sur engagement volontaire des clubs.

Niveau 1 : accessible aux équipes 1, ainsi qu'aux équipes suivantes des clubs qui en font fait la demande. Un club peut engager au maximum 2 équipes à ce niveau.

Niveau 2 : accessible aux équipes 1, 2, 3, 4, 5...

La deuxième phase du Challenge U13 est organisée par niveaux, de Départemental 1 (D1) à Départemental 6 (D6).

La composition des poules de chaque niveau et le déroulement détaillé de la compétition figurent en annexe. Ils sont évolutifs et réactualisés chaque saison en fonction des engagements.

6.3- CONSTITUTION DES POULES

6.3.1- Première phase - Brassage

Niveau Ligue

6.3.1.1 X poules de 10 équipes (évolutif en fonction des engagements)

6.3.1.2 14 équipes se qualifient pour disputer le Critérium U13 LFNA à l'issue de la phase de brassage
Les équipes restantes participent au Challenge Départemental.

Niveau 1

6.3.1.3 X poules de 10 équipes (évolutif en fonction des engagements)

Niveau 2

6.3.1.4 X poules de 10 équipes (évolutif en fonction des engagements)

6.3.2- Deuxième phase - Challenge de Gironde

Départemental 1 (D1) - 3 poules de 12 équipes

Départemental 2 (D2) - 3 poules de 12 équipes

Départemental 3 (D3) - 3 poules de 12 équipes

Départemental 4 (D4) - 3 poules de 12 équipes

Départemental 5 (D5) - 3 poules de 12 équipes

Départemental 6 (D6) - X poules de 12 équipes

Deux équipes maximums par club peuvent participer au même niveau de compétition (D1 à D5) sauf pour le dernier niveau (D6) sans limitation du nombre. Quand cela se produit, les diverses équipes d'un club sont placées dans des poules différentes.

Le mode d'accession à ces 6 niveaux est fixé en annexe ci-jointe en fonction du nombre d'engagement par niveau.

A l'issue de la deuxième phase, 6 équipes (2 par poule de D1) accèdent au Championnat Régional U14 de la saison suivante. Cette accession n'est ouverte qu'à des équipes 1 des clubs.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

REGLEMENTS SPORTIFS

CHALLENGE U13 2025-2026

Le District se réserve le droit, suivant le déroulement des compétitions, de choisir entre l'organisation de finales ou de déterminer par le calcul du quotient, le champion de chaque niveau (Art.8.7 des règlements sportifs du District).

ARTICLE 7 – DUREE ET HORAIRES DES RENCONTRES

7.1 - Les rencontres ont lieu le samedi après-midi suivant le calendrier établi par le District de la Gironde. Le début des rencontres est fixé à 13h30.

7.2 - Un club souhaitant jouer toutes ses rencontres à domicile à un horaire unique différent, le matin ou l'après-midi, pourra en faire la demande avant le début de chaque phase. Toute autre demande de modification devra être faite via FOOTCLUBS, conformément aux articles 3 et 6 du règlement sportif du district, acceptée par le club adverse et validée par la commission.

7.3 - Chaque rencontre a une durée de 60 minutes divisée en deux périodes de 30 minutes avec une pause coaching de 2 minutes au milieu de chaque période.

ARTICLE 8 – TERRAINS

8.1 - Les clubs disputant le Challenge U13 doivent obligatoirement avoir un terrain classé.

8.2 - Les équipes disputant le Challenge U13 doivent utiliser :

- Des demi-terrains de football à 11 (dans la largeur) ou des terrains spécifiques.
- Des buts de 6m x 2,10 m qui doivent être fixés au sol selon les dispositions légales en vigueur.

Une ligne médiane sera tracée ainsi qu'une zone de but de 26m de large x 13m de profondeur devant chaque but.

ARTICLE 9 – EQUIPES SUPERIEURES-INFERIEURES

Conformément aux Règlements Généraux de la FFF et à l'article 15 des Règlements Sportifs du District de Gironde.

Pour toute la durée de la compétition, il ne faut pas tenir compte de la numérotation des équipes d'un même club, sauf dans la même division. La hiérarchie des équipes d'un même club est acquise par le niveau, quel que soit la numérotation de l'équipe au sein de ce même club.

« Exemple :

- Si 2 équipes évoluent dans des divisions différentes : l'équipe 2 en D1 sera supérieure à l'équipe 1 en D3.
- Si 2 équipes évoluent dans la même division : l'équipe 1 en D2 sera supérieure à l'équipe 2 en D2.

ARTICLE 10 – COULEURS

Conformément à l'article 12 des Règlements Sportifs du District de Gironde.

ARTICLE 11 – BALLONS

Les ballons de taille 4 sont fournis par l'équipe recevant, sous peine de match perdu.

ARTICLE 12 – ARBITRAGE

Conformément à l'article 14 des Règlements Sportifs du District

L'auto-arbitrage n'est pas autorisé.

En cas d'absence d'arbitre désigné par le District, chaque équipe présentera un licencié (éducateur, dirigeant, joueur) titulaire d'une licence en cours au sein d'un des clubs participant à la rencontre. Un tirage au sort sera effectué pour désigner l'arbitre qui dirigera la rencontre. Les dirigeants qui assurent les fonctions d'arbitre bénévole sont dans l'obligation de satisfaire à un contrôle médical donnant lieu à la délivrance d'un certificat médical de non-contre-indication à l'arbitrage occasionnel.



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

REGLEMENTS SPORTIFS

CHALLENGE U13 2025-2026

Les joueurs participants à la rencontre en qualité de remplaçant feront obligatoirement office d'arbitres assistants (rotations de 15 mn). Seulement dans le cas d'absence de joueurs remplaçants, un jeune licencié ou un adulte volontaire licencié fera office d'arbitre assistant.

ARTICLE 13 – FORFAITS

Conformément à l'article 9 des Règlements Sportifs du District de Gironde.

ARTICLE 14 – FEUILLE DE MATCH

Conformément à l'article 17 des Règlements Sportifs du District de Gironde.

ARTICLE 15 – REFERENT TERRAINS

Conformément à l'article 16 des Règlements Sportifs du District de Gironde.

ARTICLE 16 – RESERVES – RECLAMATIONS – EVOCATIONS

Conformément aux articles 15 et 18 des Règlements Sportifs du District de Gironde.

La Commission des Compétitions Jeunes – Garçons se réserve le droit, pour préserver le caractère essentiellement éducatif du Challenge U13, d'évoquer les cas de fraudes ou d'irrégularités commises par les clubs et ce même sans réserve ou réclamation.

ARTICLE 17 - APPELS

Conformément à l'article 19 des Règlements Sportifs du District de Gironde.

ARTICLE 18 – APPLICATIONS DES REGLEMENTS

Dans tous les cas non contraires au présent règlement, les Statuts et Règlements du District sont applicables au Challenge U13. Les cas non prévus dans le présent règlement sont tranchés par la Commission Départementale compétente et en dernier ressort par le Comité de Direction du District de Gironde, sauf en ce qui concerne les faits disciplinaires.

ANNEXE 1

6.3- CONSTITUTION DES POULES

6.3.1- Première phase – Brassage – 13 septembre 2025 – 13 décembre 2025

Niveau Ligue

49 équipes, 5 poules : 4 poules de 10 équipes et 1 poule de 9

- Les 2 1^{ers} de chaque poule ainsi que les 4 meilleurs 3^{èmes} accèdent au Challenge U13 LFNA, Soit 14 équipes.
- Le 3^{ème} restant, les 4^{èmes}, 5^{èmes} et 6^{èmes} de chaque poule participent au Challenge Départemental 1 (D1), soit 16 équipes
- Les 7^{èmes} et 8^{èmes} de chaque poule participent au Challenge Départemental 2 (D2), soit 10 équipes.
- Les équipes restantes participent au Challenge Départemental 3 (D3) soit 9 équipes.

Niveau 1

80 équipes, 8 poules de 10 équipes

- Les 1^{ers}, les 2^{èmes} de chaque poule et les 4 meilleurs 3^{èmes} participent au Challenge Départemental 1 (D1), soit 20 équipes
- Les 4 3^{ème} restants, les 4^{èmes} de chaque poule et les 3 meilleurs 5^{èmes} participent au Challenge



DISTRICT DE LA GIRONDE DE FOOTBALL

REGLEMENTS SPORTIFS

CHALLENGE U13 2025-2026

Départemental 2 (D2), soit 15 équipes

- Le 5^{ème} restant, les 6^{èmes} et les 3 meilleures 7^{èmes} participent au Challenge Départemental 3 (D3), soit 16 équipes
- Les 5 7^{èmes} restants, les 8^{ème} et les deux meilleures 9^{èmes} participent au Challenge Départemental 4 (D4), soit 15 équipes
- Les 6 9^{èmes} restants et les deux meilleures 10^{èmes} participent au Challenge Départemental 5 (D5), soit 8 équipes
- Les 6 10^{èmes} restants participent au Challenge Départemental 6 (D6), soit 6 équipes

Niveau 2

150 équipes, 15 poules de 10

- Les 11 meilleurs 1^{ers} participent au Challenge Départemental 2 (D2), soit 11 équipes
- Les 4 1^{ers} restants et les 7 meilleurs 2^{èmes} de chaque poule participent au Challenge Départemental 3 (D3), soit 11 équipes
- Les 8 2^{èmes} restants et les 13 meilleurs 3^{èmes} participent au Challenge Départemental 4 (D4), soit 21 équipes
- Les 2 3^{èmes} restants, les 4^{èmes} de chaque poule et les 11 meilleurs 5^{èmes} participent au Challenge Départemental 5 (D5), soit 28 équipes
- Les équipes restantes participent au Challenge Départemental 6 (D6), soit 79 équipes.

2025-2026

U13

NIVEAU	EQUIPES	LFNA	D1	D2	D3	D4	D5	D6		Poules
LFNA	49	14	16	10	9				49	5
N1	80		20	15	16	15	8	6	80	8
N2	150			11	11	21	28	79	150	15
	279	14	36	36	36	36	36	85	279	
POULES 2ème phase			3	3	3	3	3	7		